

N° 53

décembre 2019
PERMANENCES

AUBENAS

(sans rendez vous)

Maison des associations

Place de la Gare

mardi : 9h30 à 11h30

jeudi : 15h00 à 17h30

ANNONAY

Maison des associations

20 rue Henri Guironnet

mardi : 14h30 à 17h

samedi : 9h à 11h

PRIVAS

Pôle Maurice Gounon

11 Boulevard du Lycée

Mardi : 14h à 16h

TOURNON

La Tourette - 2, place St Julien

Jeudi : 16h à 18h

04 75 06 25 03

LES VANS

Maison des Associations

Route de Païolive

Mercredi : 9h à 12h

06 85 96 11 63

MARIAC

Mairie

Sur rendez-vous 1^{er} Vendredi

Tel 06 73 39 58 56:

SAINT AGREVE

Sur rendez-vous mercredi :

9h - 11h

Tél : 06 85 97 97 79

BOURG St ANDEOL

Maison de quartier

Quai Fabry

2^{ième} + 4^{ième} Vendredi :

9h30-11h30

COUCOURON

Mairie

Sur rendez-vous

Tél : 07 70 14 14 98

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Aubenas : 04 75 39 20 44

Lundi, : 10h-16h

Mardi, jeudi :

heures des permanences



**VOIR AUSSI
SITE INTERNET**

<https://www.quechoisir-ardeche.org>

La Bogue Ardéchoise

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

LE MOT DU PRESIDENT ET DE SON EQUIPE



Tout va très vite, les années passent, 15 ans déjà que notre association est là.

Gilbert SANCHEZ le créateur, nous sommes en novembre 2003, jeune retraité, plein d'énergie, adhérent à UFC Que Choisir, il organise une réunion publique et donne naissance à cette belle association.

En 2010, Gilbert très engagé dans d'autres activités passera la main à Geneviève KINDT qui présidera l'association jusqu'en 2018. En 2019, elle quittera notre association locale pour aller rejoindre l'association de Grenoble

Depuis 2018, j'ai le plaisir et l'honneur de présider cette association et je remercie mes prédécesseurs pour le travail qu'ils ont accompli.

Depuis le début, le travail réalisé est très important de la création de l'association à Aubenas, de l'antenne d'Annonay début 2007 et des permanences de Privas - Tournon - Les Vans - Mariac - Bourg St Andéol - Coucouron.

Nous comptons 1020 membres pour la plupart fidèles, ce nombre est en constante augmentation ; ramené au nombre d'habitants en Ardèche (320000) cela ne représente que 0,3% ce qui est à la fois peu et beaucoup en comparaison avec d'autres associations UFC Que Choisir.

L'objectif étant d'être prêt de chaque consommateur, nous jouons un rôle pédagogique auprès de chacun, nous sommes là, pour les aider dans le traitement des problèmes de consommation et de les convaincre, de les mettre en garde contre certains pièges commerciaux, nos conférences sont là pour cela, nous en avons réalisées à : Saint Clair - Davézieux, demain sont programmées : Bogy - Saint Cyr - Saint Agrevé/Le Chambon Sur Lignon (avec la collaboration du propriétaire du château de Montivert) ; nous avons l'accord de principe d'Annonay de Mariac, ... Des actions semblables sont en projets dans le sud du département.

Nous proposons à nos adhérents quatre points forts : des moyens humains et matériels, du bon vouloir, de la reconnaissance, mais surtout du savoir. Nous bénéficions d'une bonne image, comme toute association à but non lucratif, notre récompense c'est le sourire et la satisfaction du consommateur.

Le Samedi 16 novembre nous avons réalisé notre opération "portes ouvertes" avec la visite des nouveaux bureaux à Aubenas. Visite à laquelle on notait la participation des officiels (élus locaux...). La manifestation s'est clôturée à midi par un apéritif pour tous offert par l'association avant de se terminer par un repas pris en commun au Domaine "Lou Capitelle" à VOGÜE dans une ambiance très sympathique et conviviale.

Nous garderons un bon souvenir de ce moment fort pour notre association.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Annonay : 04 75 34 24 53

Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h

Messagerie électronique

contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

NOS ENQUÊTES

MEDECIN TRAITANT : Une Espèce en voie de disparition ?

UN ETAT DES LIEUX ALARMANT !



Du 8 au 22 juin 2019, les enquêteurs bénévoles de l'UFC QUE CHOISIR, dont ceux de l'Ardèche, ont joué le rôle de patients à la recherche d'un nouveau médecin traitant en prétextant un déménagement. Au niveau national **44% des généralistes refusent de prendre de nouveaux patients**, avec de grandes disparités selon les départements.

En Ardèche le taux de refus est de 88%
alors qu'il n'est que de 15% dans le Bas Rhin.

Conséquence : Comment faire pour être remboursé

Aujourd'hui, 10% d'assurés sociaux n'ont pas de médecin traitant.

Si vous ne trouvez pas de médecin traitant, **interpellez** le service médiation de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont vous dépendez. Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous serez moins bien remboursé car vous n'aurez pas respecté le parcours de soins coordonné. Vous devrez remplir un formulaire sur lequel vous préciserez vos difficultés, vos soins en cours et le nom des médecins généralistes déjà contactés.

Ces tensions sont le résultat de départs massifs en retraite et **l'âge moyen des généralistes en activité est aujourd'hui de 51 ans.**

A cela s'ajoute l'aspiration compréhensible des nouveaux praticiens à de meilleures conditions de vie. De plus en plus souvent, ils/elles refusent de travailler autant que leurs aînés. Si la suppression du numéris clausus en 2020 permettra à terme d'augmenter leur nombre, d'autres solutions sont nécessaires pour une meilleure répartition sur le territoire.

M.B & G.S

**L'UFC Que Choisir réclame le conventionnement sélectif, c'est-à-dire :
l'Assurance maladie devrait en zone surdotée,
conditionner l'installation de tout nouveau médecin à un départ.**

CONSEILS TELEPHONE

NE PAS RAPPELER UN NUMERO QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS

Il y a risque de surfacturation. Si c'est important on vous recontactera.

Si silence au décroché = robot, appuyer rapidement plusieurs fois sur la touche dièse (#), ce qui met le robot en erreur et votre n° est supprimé.

ATTENTION aux numéros commençant par 08 - 99 - 0897 - 097 - 098 et ne commençant pas par zéro (risques de piratages)
chercher sur le site fauxnumeros.fr

NUMEROS SURTAXES : ils ont le plus souvent un équivalent en numéro gratuit - chercher sur le site www.nonsurtaxe.com

En cas de démarchage, un rappel (qui est enregistré) peut être synonyme de signature !

Pour cesser la réception de SMS

- envoyer STOP au numéro en question
- ou si c'est possible cliquer en fin du SMS sur me désinscrire
- ou signaler au 33700 en donnant le numéro que l'on vous demande d'appeler

J . F

Informations sur l'énergie et l'eau

Energie



Le chèque énergie est un dispositif qui a été élargi en 2019 et se poursuivra en 2020. La durée de validité est inscrite sur le chèque.

Le chèque est automatiquement envoyé aux ménages à jour de leurs obligations fiscales, début 2020. Il permet de payer une facture de chauffage (électricité, gaz, fioul, bois).

Si vous résidez en foyer-logement le versement est effectué au gestionnaire de la résidence.

Pour plus d'informations, contact au 0 805 204 805, le service et l'appel sont gratuits.

Eau



La maîtrise des tarifs doit rester un objectif prioritaire dans un contexte économique qui reste tendu pour tous.

Dans le sud du département, la régie d'exploitation des services eau et assainissement du **SEBA** (syndicat des eaux de la Basse Ardèche) fonctionne depuis janvier 2018 et donne satisfaction.

Le but de l'**UFC Que Choisir** est, par ses interventions, de maintenir la stabilité des tarifs de l'eau et que la ressource soit suffisante et de qualité.

Solidarité sociale pour l'eau mis en place par le **SEBA**

Tout abonné peut y prétendre.

Le **SEBA** n'intervient que si le solde à la charge de l'abonné, après intervention du FUL (Fonds unique Logement), est supérieur à 100 euros.

Le **SEBA** prend en charge 50 % du solde à régler, 50 euros au minimum resteront à la charge de l'abonné.

Pour toute information complémentaire, contacter le **SEBA** au 0475899696 ou par courriel à l'adresse contact@seba-eau.fr.

Gaz



Fin des tarifs réglementés du gaz naturel.

La loi énergie et climat entrée en vigueur le 10 novembre 2019 entérine la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 30 juin 2023 pour les particuliers.

Engie a arrêté la souscription des contrats de vente au tarif réglementé à partir du 20 novembre 2019.

JF.TD

CONSEILS MAILS

Une règle simple pour ne pas se faire pirater sa messagerie :

Ne pas ouvrir les mails douteux,

Ne pas cliquer sur le lien ou sur les pièces jointes

Si vous transférez un mail, effacez les adresses mails du message reçu, elles bénéficient aux spammers

Ne pas répondre aux sollicitations des chaînes de soutien ou de solidarité les sites hoax-net, hoaxkiller.fr, hoaxbuster.com

Vous permettent de vérifier s'il s'agit de fausses informations

J . F

L'UFC QUE CHOISIR ET LA SANTÉ



Saviez-vous que l'UFC-QUE CHOISIR est une association agrée en santé par le Ministère de la Santé ?

Qu'est-ce que cela signifie ?

Que nos associations locales sont habilitées à :

Représenter les consommateurs (les usagers) dans les Etablissements de santé.

En Ardèche une dizaine de bénévoles siègent dans les CDU (commissions des usagers) d'une quinzaine d'établissements de santé du département.

Conseiller les patients et leur famille confrontés à des litiges ou des réclamations mettant en cause des professionnels de santé (chirurgiens, médecins, pharmaciens, kiné, infirmiers, etc. etc.)

Plusieurs bénévoles de l'association ont suivi des formations spécifiques sur le traitement des litiges en santé, domaine qui exige beaucoup d'écoute et d'attention sans porter de jugement, avec toute la confidentialité que requiert ce type de problème qui concerne souvent l'intimité de la personne...

Accompagner les patients dans leurs démarches (dossiers santé, médiation, expertise, Commission de conciliation et d'indemnisation, tribunaux, etc.)

Autant de sujets pour lesquels nous pouvons vous aider. Nous sommes là, aussi pour ça. N'hésitez pas à nous contacter.

Ils vous représentent dans les Hôpitaux de l'Ardèche

| Représentant des usagers | Etablissements | Villes |
|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| Patricia DRIQUERT | C.H Cévennes Ardéchoises | Joyeuse |
| Patricia DRIQUERT | CCR de Folcheran | Gravières |
| Jean AMICHAUD | Hôpital Local | Serrières |
| Jean AMICHAUD | Centre Hospitalier | Annonay |
| Jean AMICHAUD | Hôpital Local | St Félicien |
| Jean-Michel GAULT | Centre Hospitalier | Aubenas |
| Pierre IMBERT | Centre Hospitalier | Privas |
| Jean-Pierre DURAND | Hôpital Local | Largentière |
| Jean-Pierre DURAND | Hôpital Local | Thueyts |
| Gérard BOCCHIETTI | Hôpital Local | Serrières |
| Jean-Yves CHOMIENNE | Hôpital Local | Tournon |
| Jean-Claude SOULAVIE | Hôpital Local | Villeneuve de Berg |
| Jean-Claude SOULAVIE | CCR de Folcheran | Gravières |
| Patricia RAY | Hôpital Local | Le Cheylard |

Conformément à la loi, tous les **représentants des usagers** siégeant dans les CDU (Commission Des Usagers) des Etablissements de santé ont été renouvelés pour un mandat de 3 ans (à compter du 1er décembre 2019) par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la région Rhône-Alpes / Auvergne. Notre association avait présenté la candidature de **9 bénévoles**, ils ont tous été retenus.

Ils siègeront dans **14 établissements** hospitaliers de l'Ardèche (voir tableau ci-dessus).

Nous vous rappelons que ces représentants des usagers ont pour mission principale de suivre les plaintes et réclamations émises contre l'hôpital par les patients et/ou leur famille et de participer avec les autres membres de la CDU à la proposition des réponses et des solutions les mieux adaptées... Ils sont là aussi pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches en cas de litiges complexes.

N'hésitez pas à les solliciter en passant par le canal de notre association UFC Que Choisir de l'Ardèche.

LES DÉSERTS MÉDICAUX

La liberté d'installation des médecins dans le viseur de Bercy ?

Pas assez de médecins en France ? Impossible de toucher à la liberté d'installation ?



La coercition ne marche pas, seules des mesures incitatives permettront de faire reculer les inégalités territoriales de santé.

Pas si simple. Une note publiée en octobre 2019 par la Direction générale du Trésor. Fort bien documentée mais passée quasi inaperçue, démonte certains des arguments phares des médecins et des politiques contre la remise en cause de la liberté d'installation. Elle plaide pour une limitation temporaire de cette liberté afin de mieux lutter contre les déserts médicaux. Des positions qui rejoignent en de nombreux points celles de France Assos Santé et l'UFC Que Choisir.

Il n'y a jamais eu autant de médecins en France, mais ils n'ont jamais été aussi mal répartis.

226 000 médecins étaient en activité au 1^{er} janvier 2018. Un record absolu. Sauf que les disparités entre territoires n'ont jamais été si fortes.

Les effectifs de médecins n'ont cessé de diminuer dans les départements les moins pourvus, et ont continué d'augmenter dans ceux dont la densité médicale dépassait déjà la moyenne nationale. Une aberration.

Les mesures incitatives d'installation : insuffisantes et sujettes à caution

La note de Bercy juge également inefficaces les aides financières mises en place depuis 2013 pour favoriser l'installation dans les zones sous-dotées.

Comme France Assos Santé et l'UFC Que Choisir, Bercy plaide pour « **une adaptation de la liberté d'installation** »

Bercy ne le dit pas explicitement, mais la remise en question de la liberté d'installation semble pourtant bien faire partie des mesures « structurantes » et « nécessaires » avancées par le ministère.

Par exemple, l'accès à certaines zones géographiques déjà fortement dotées en médecins pourrait temporairement être conditionné à la cessation d'activité d'un médecin exerçant la même spécialité. Des mesures « temporaires » et « progressives », le temps que la suppression du numerus clausus donne ses premiers résultats en matière d'augmentation de l'offre.

France Assos Santé et l'UFC Que Choisir sont ravis de constater que le ministère de l'Économie partage leurs constats et certaines de leurs recommandations.

Nous rappelons que plus de 4 millions de personnes en France n'ont toujours pas accès à un médecin traitant.

Au regard du problème majeur que constituent les déserts médicaux pour l'accès aux soins, la question de la liberté d'installation ne doit plus être un tabou. Il en va de l'égalité devant le soin.

*Communiqué France-Assos-Santé
G. S*

La douleur, ce n'est pas « que » dans la tête !



Un collectif d'associations appelle à une véritable prise en charge de la douleur en France

« La douleur c'est du sérieux » : par ces mots, qui sonnent pourtant comme une évidence pour des millions de personnes en France, nos associations dénoncent les insuffisances notoires dans la prise en charge de la douleur, et leurs conséquences dramatiques pour les personnes concernées.

.../...

.../...

Le 21 octobre, s'est tenue la journée mondiale de lutte contre la douleur.

La douleur est le premier motif de consultation aux urgences et en médecine générale. Plus de 12 millions de français souffrent de douleurs chroniques. Pourtant, malgré trois « Plans douleur » mis en place entre 1998 et 2011, 70% d'entre eux ne bénéficient toujours pas d'un traitement approprié. Moins de 3% des patients concernés sont pris en charge dans un des centres spécialisés, lesquels manquent cruellement de moyens.

La douleur présente lors de la fin de vie ne bénéficie pas de l'attention nécessaire et de l'accompagnement adéquat.

Pour nous, associations de personnes concernées, la prise en charge de la douleur en France n'est pas à la hauteur des besoins. La douleur provoquée par les soins est par ailleurs trop souvent négligée au profit des seuls objectifs de guérison. Elle reste difficile à repérer et parfois considérée avec une certaine désinvolture. Sa reconnaissance reste très récente, surtout pour les adultes. **La douleur a pourtant un double impact** : sur le soigné, sa qualité de vie et la préservation de ses chances thérapeutiques (anxiété, dépression, refus de soin...) ; et sur le soignant (sensation d'échec, démotivation, épuisement). La relation de confiance soignant-soigné, socle d'une prise en charge de qualité, s'en trouve significativement affectée, l'absence de prise en charge de la douleur a également un coût financier notable pour la société : désinsertion professionnelle, dépense majorée de santé...

A l'occasion de cette Journée mondiale, nous avons demandé en urgence une véritable reconnaissance et une prise en charge efficiente de la douleur, et de la souffrance psychique qui y est associée.

La douleur doit être reconnue comme une maladie à part entière. Il n'est plus possible d'entendre des personnes nous dire : « *J'ai ai parlé à mon médecin traitant, il m'a dit que cela allait passer. Cela a duré une dizaine d'années* » ou encore « *Je ne veux pas que la douleur vienne m'empêcher de vivre* ».

Nous appelons les pouvoirs publics à faire de la douleur une véritable priorité des politiques publiques de santé, et à garantir le droit pour chaque malade de recevoir « *le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées* », tel que prévu par la loi (Article L1110 -5 du code de la santé publique).

Pour ce faire, nous demandons que les propositions de France Assos Santé pour la prévention et la prise en charge de la douleur soient enfin mise en œuvre.

Notamment :

- Développer les actions prévenant la douleur, notamment la douleur chronique
- Reconnaître, évaluer la douleur et la prendre en charge
- Développer l'information et la formation
- Reconnaître la médecine de la douleur comme une vraie spécialité médicale
- Investir dans la recherche et les études

Communiqué France-Assos-Santé

G. S



Ils ont participé au 15ième anniversaire de notre AL le 16 novembre 2019 à AUBENAS

Photo G. S

Le nouveau défi des consommateurs

Le modèle de consommation de masse né dans les années 60 a vécu.



Nos modes de consommation changent. Les volumes d'achat de produits de grande consommation ont encore baissé depuis le début de l'année 2017. En parallèle, l'évolution des prix moyens augmente, signe que les français font des choix sur la qualité, la proximité. L'impact sur les acteurs économiques tout au long de la chaîne de production et de distribution est majeur. Mais c'est aussi une formidable opportunité pour les entreprises : elles doivent se transformer, adapter leur modèle ou en adopter un nouveau.

Le défi que pose ces évolutions de notre manière de consommer est d'autant plus grand qu'il va de pair avec d'autres changements sociologiques ou sociétaux.

Les consommateurs ne souhaitent plus seulement acheter un produit ou un service à un prix, ils souhaitent vivre une expérience, adhérer à des valeurs. Ils veulent comprendre pourquoi tel produit existe, quelle est son histoire, son mode de production, quels avantages autres que la consommation ils pourront en tirer...

La réponse que les entreprises apporteront à ces nouvelles demandes doit être la plus concrète possible. Elles doivent construire une expérience client nouvelle, offrant une cohérence d'ensemble. Depuis l'imaginaire véhiculé par le produit ou le service proposé, jusqu'à l'acte de consommation. Faute de quoi, la sanction risque d'être immédiate.

Les entreprises en France, qui ont fait preuve de leur capacité à s'adapter tout au long de leur histoire, ou qui sont nées avec les nouveaux modes de consommation, relèveront le défi.

*Tiré d'un article paru dans « Les Echos » du 18/10/2019
G . S*

Témoignage



© Can Stock Photo

Simplification administrative !

Notre adhérent G.B nous conte son parcours du combattant !...



« Désirant me débarrasser, d'une manière écologique, d'un Solex électrique (qui n'a jamais bien fonctionné) je me suis dit que je vais le déposer dans une casse auto. Je contacte la plus proche de chez moi (30 km) mais elle n'est pas « agréée » pour les engins électriques. Elle m'en indique une autre (à 40 km) qui est agréée, ouf.

Celle-ci me précise les documents à fournir : la carte grise, un certificat de cession d'un véhicule d'occasion, un certificat de destruction d'un véhicule, un certificat de non gage, une pièce d'identité. Tous ces documents sont à trouver sur le site ANTS. Immatriculation du gouvernement.

L'affaire se corse car je ne retrouve pas la carte grise (véhicule non utilisé depuis 8 ans). Sur le site précité je regarde pour établir un duplicata, duplicata payant à environ 60 €. Ne voulant pas payer une 2^{ème} carte grise et après contact de la casse agréée une fiche d'identification du véhicule doit suffire. Je passe commande (20€ quand même) et l'obtiens assez rapidement. Tous les renseignements concernant le véhicule y figurent.

Je me rends à la casse qui ne me prend pas le Solex car je n'ai pas le certificat de non gage, j'insiste du fait que le véhicule n'a aucune valeur donc forcément non gagé. Rien n'y fait.

De retour à la maison, toujours sur internet, je demande le fameux certificat et on me demande la date de délivrance de la carte grise (que j'ai égarée) date qui ne figure pas sur la fiche d'identification du véhicule...

Bilan : plusieurs heures passées sur internet, 80 km pour rien, le Solex restera dans mon garage !!!

Entre-temps je suis aussi passé à la Préfecture de Privas qui n'avait personne pour me renseigner, qui m'a indiqué la Maison des services publics la plus proche, Maison qui m'a renvoyé sur l'ANTS.

La boucle est bouclée ».

G . B

UNE AFFAIRE QUI SE TERMINE BIEN...

Ils ont failli avoir chaud !



M et Mme V..., nos adhérents, lors d'une visite à la foire de Lyon se sont rendus sur le stand de la société IMPACT ENERGIE où ils ont été pris en main par des commerciaux peu scrupuleux...

Alors qu'ils demandaient renseignements et devis pour une pompe à chaleur, on les a invité en fait à signer un bon de commande, présenté de telle façon qu'ils ne se sont pas aperçus que c'était une commande ferme et définitive qu'ils avaient signée.

De plus ils versent un acompte de 1500 euros demandé avec insistance.

Après avoir quitté le stand, ils prennent conscience que le bon de commande signé les engageait. Ils sont aussitôt revenus au stand pour récupérer leur chèque et annuler la commande.

Ils se sont vus opposer un refus ferme avec menaces de poursuites en cas de désengagement...

Ils sont venus nous consulter à la permanence Que Choisir à Privas.

Nous avons adressé à la société un courrier de signalement en recommandé, puis une relance. Au final nos adhérents ont reçu un chèque de 1500 euros en remboursement de l'acompte, et, pour nous remercier, ils ont fait un don à l'association.

Commentaires du conseiller litiges :

L'affaire s'est bien terminée pour nos adhérents et c'est tant mieux !

Dans ce cas de figure, la société n'était pas obligée de rembourser l'acompte, pire, elle pouvait même exiger le paiement du solde...

Nous rappelons qu'il n'existe pas de délai de rétractation pour des achats contractés sur des foires ou des salons. L'engagement est ferme et engage les parties contractantes.

Par principe, ne signez jamais rien sur un stand de foire et surtout ne versez jamais d'acompte, à fortiori s'il s'agit d'un devis ou d'un bon de commande...

JL. F

Le saviez vous ?



En 10 ans, les frais liés à la tenue des comptes bancaires ont bondi de 1000% !

Si les services que vous effectuez sur internet sont généralement gratuits, ceux que vous demandez en agence explosent : **+1000% en 10 ans !**

De nombreuses banques en ligne proposent d'ouvrir des comptes gratuitement, une proposition alléchante qui montre à quel point le secteur bancaire a changé ses pratiques en 10 ans.

Si l'on en croit la Fédération bancaire française, bien que le poids des services financiers reste plutôt stable, ils représentent 0,4 % des dépenses moyennes des ménages, ce que vous coûte un virement, une carte bleue ou un retrait à l'étranger a beaucoup changé.

Au cours des dernières années, toutes les banques ont accéléré la numérisation de leurs services. Nous pouvons désormais consulter le solde de notre compte bancaire sur notre smartphone, mettre en place un virement programmé ou encore commander un nouveau chéquier... Toutes ces opérations sont désormais globalement gratuites sur internet.

Mais, lorsque vous demandez à effectuer ces mêmes démarches en agence, il vous en coûtera beaucoup plus cher qu'avant.

Selon le cabinet *Semaphore* qui a analysé pour un journal économique les prix de 18 différentes banques,

un virement en agence coûte en moyenne 28 % de plus qu'en 2010 (3,70 euros par virement).

Un retrait en agence coûte 61 % de plus qu'il y a neuf ans

la location d'un coffre-fort coûte 14 % de plus.

Ce qui représente une facture annuelle moyenne de 99 euros par titulaire de compte !

G . S

RETROUVEZ DU GOÛT DANS VOTRE ASSIETTE



Certains aliments sont devenus fades au possible : trois quarts des Français estiment par exemple que les tomates n'ont pas bon goût.

Mais au quotidien, pour retrouver du goût dans l'assiette c'est souvent un casse-tête.

De nombreux légumes sont aussi concernés, ainsi que les fruits, la viande, les produits laitiers, les pains... Il est pourtant possible de remettre du goût dans son assiette, sans pour autant devoir mettre des épices dans tous vos plats.

Cela commence dès les courses.

1. Privilégiez les circuits courts et les produits fermiers

En effet, les fruits et légumes des supermarchés sont souvent récoltés à peine mûrs, voire verts, En achetant vos produits directement chez les producteurs, vous réduisez le temps entre la récolte et la vente, ce qui permet d'avoir des fruits et légumes récoltés à pleine maturation, et toujours de saison.

Les produits fermiers sont aussi à privilégier.

Par exemple pour les produits laitiers. Les fromages fermiers, produits directement à la ferme, sont souvent bien plus goûteux que ceux disponibles en grande surface.

2. Choisissez des variétés anciennes et des produits oubliés

Une des raisons de la perte de goût est la recherche d'une productivité importante et d'une offre plus homogène. Dans le cas des tomates par exemple, l'absence de goût frappe particulièrement les tomates grappes bon marché. Les variétés anciennes, moins manipulées génétiquement par hybridation, sont souvent plus goûteuses.

Pensez aussi aux aliments oubliés

Là encore, leur goût a la plupart du temps moins souffert du productivisme. Par exemple, plutôt que de consommer des salsifis "classiques" goûtez aux scorsonères, aussi appelé "salsifis noirs", qui a une saveur originale par rapport à son homonyme blanc.

3. Manger bio, une garantie de bon goût ?

Selon un baromètre CSA 2010 pour l'Agence bio, 59% des Français mentionnent un "meilleur goût", et 89% évoquent la qualité et les saveurs comme raison de consommer ces produits. Pour autant, sur son site, la même Agence bio précise "**aucune garantie de qualité gustative n'est actuellement associée aux produits biologiques**", "les qualités gustatives d'un produit bio dépendent en grande partie du respect de la saisonnalité, et, comme pour tous les produits, des talents de l'artisan, du préparateur ou du cuisinier."

4. Fuyez les produits ultra-transformés comme les plats préparés qui sont souvent moins goûteux, ou alors plein d'arômes naturels ou chimiques qui empêchent de percevoir le vrai goût des aliments. Et cela est vrai pour tous les aliments, fruits et légumes, viandes et poissons, produits laitiers...

Autre conseil : Privilégiez les produits avec la liste d'ingrédients la plus courte possible, et les produits frais aux produits transformés.

Dans votre cuisine quotidienne, variez les plaisirs. Les fruits et légumes crus ont souvent plus de saveur qu'une fois cuits. Pour vos vinaigrettes et sauces, privilégiez la sobriété pour retrouver le goût de ce que vous mangez. Et buvez de l'eau à table : sa neutralité laissera vos papilles disponibles pour apprécier le goût de ce que vous mangez.

G.S (extrait de la semaine du goût 2019)

BLACK FRIDAY



Vous avez subi un véritable bombardement publicitaire. On vous a promis monts et merveilles
« des rabais monstrueux... jusqu'à 80 % »

La réalité

8 % des articles sont en promo.
 Sur ces articles, il n'y a en moyenne
que 7 % de réduction

Le prix de référence n'a pas de définition officielle

Ainsi on a vu chez **CONFORAMA** un lave vaisselle à 399.99 € monter à 499 € la veille des soldes pour proposer un rabais monstre le premier jour des soldes...

Pour **QUE CHOISIR** le prix de référence retenu est le prix moyen d'un article pendant un mois précédent les soldes.

Ces informations sont valables pour les soldes d'hiver, d'été et autres promotions.

Soyez vigilants et posez-vous toujours la question

« En ai-je vraiment besoin ? »

P. I

Résultats de l'Enquête Pompes Funèbres et Contrats Obsèques Réalisée par l'UFC QUE CHOISIR

Entre le 23 mars et le 6 avril 2019, les bénévoles enquêteurs de l'UFC QUE CHOISIR ont visité **664 magasins funéraires et collecté 802 devis**. Pour notre département, nos enquêteurs locaux ont visité **5 magasins funéraires et obtenu 4 devis**. Voir tableau ci-dessous.

A noter que les questionnaires remplis et les devis récoltés ont été traités séparément, les résultats de cette enquête sont donc présentés en deux parties. La première porte sur les notes obtenues par le magasin enquêté, à savoir l'affichage des prix, ainsi que l'expertise et l'appréciation du conseiller rencontré. La seconde précise le montant d'une inhumation et/ou d'une crémation, ainsi que la conformité du devis avec la Loi.

Il se peut qu'un magasin enquêté n'ait de résultats que pour l'une des deux parties. Si aucun devis n'a été obtenu, les résultats porteront uniquement sur la partie Magasin. Enfin les cases vides signifient que les données n'ont pas pu être relevées.

Signalons que la non conformité des devis recueillis a entraîné l'envoi aux magasins concernés, d'un courrier de rappel des règles à respecter, cosigné par notre président national Alain BAZOT et par notre président d'AL Marcel CHALAYE..

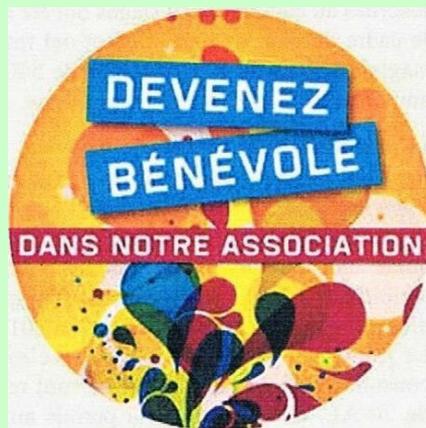
Légende : Très bon ★★★ / Bon ★★ / Moyen ★ / Médiocre ◆ / Mauvais ◆◆

| | MAGASIN | | | DEVIS | | |
|--|--------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| | Affichage des prix | Expertise du conseiller | Appréciation du conseiller | Montant inhumation | Montant crémation | Conformité du devis |
| AUBENAS Pompes Funèbres BACONNIER | ◆ | ◆◆ | ★★★ | ◆◆ | ★ | ◆◆ |
| LE POUZIN Pompes Funèbres CHAZEL MARTIN | ◆ | ★ | ★★★ | ◆◆ | ★★ | ◆◆ |
| PRIVAS ROBLOT | ◆ | ◆◆ | ★ | Devis non obtenu | | |
| TOURNON Pompes funèbres Pascal LECLERC | ★★ | | ◆◆ | ◆ | ◆ | ◆◆ |
| VALS LES BAINS Pompes Funèbres Valsoises | ★★★ | ◆◆ | ★★★ | ★★ | ★★ | ◆◆ |

G . S et M . B

APPEL A BENEVOLES !

Vous êtes motivé et disponible quelques heures par semaine, vous êtes sensible aux problèmes de consommation et vous savez être à l'écoute des consommateurs, rejoignez notre équipe de bénévoles. Ne craignez pas de ne pas être à la hauteur, nous vous accompagnons tout le temps nécessaire et des formations courtes sont régulièrement organisées en interne. En plus d'une vie sociale active, vous côtoierez une équipe de bénévoles toujours prêts à vous assister dans vos missions. Alors, si vous êtes motivé et si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à franchir le pas, ne serait-ce que pour faire un essai.



Pour un premier contact, vous pouvez appeler :
 au 06.85.97.97.79 (président)
 ou 06.85.76.07.25 (trésorier)
 ou bien envoyer un mail à l'adresse suivante :
contact@ardeche.ufcquechoisir.fr
 Au plaisir de vous rencontrer.

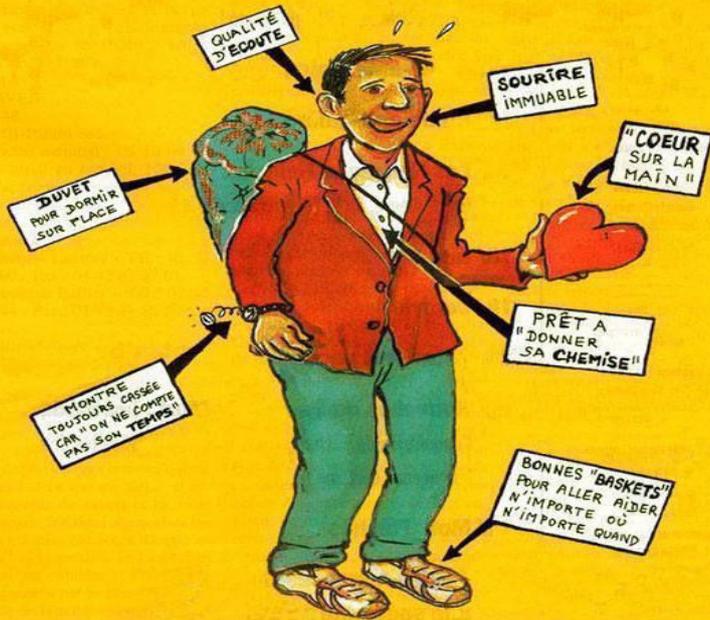
UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

Le Président et son équipe vous souhaitent

Bonnes fêtes de fin d'Année

Couverture et horaires de nos permanences physiques

Super BENEVOLE



RECRUTEMENT...URGENT...!

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

Venez nous rejoindre.

Formation assurée par nos soins

La **Bogue Ardéchoise** est éditée par

UFC-QUE CHOISIR de L'ARDECHE

Responsable légal : **Marcel CHALAYE**

Directeur de la Publication : **Gilbert SANCHEZ**

ANNONAY

Maison des associations - 20 rue Henri Guironnet
mardi : 14h30 à 17h
samedi : 9h à 11h

ACCUEIL TELEPHONIQUE

04 75 34 24 53
Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h

ANNONAY

TOURNON

TOURNON

La Tourette
2, place St Julien
jeudi : 16h à 18h
Tél : 04 75 06 25 03

SAINT AGREVE

Sur rendez-vous, au 06 85 97 97 79
mercredi 9h - 11h

SAINT AGREVE

COUCOURON

Mairie
Sur rendez-vous au 07 70 14 14 98

COUCOURON

MARIAC

Mairie
Sur rendez-vous au 06 73 39 58 56
1^{er} Vendredi: 9h30 à 11h30

AUBENAS

AUBENAS (sans rendez vous)

Maison des associations - Place de la Gare

mardi : 9h30 à 11h30

jeudi : 15h00 à 17h30

ACCUEIL TELEPHONIQUE

04 75 39 20 44

Lundi: 10h-16h

Mardi, jeudi :

Heures des permanences

PRIVAS

PRIVAS

Pôle Maurice Gounon
11, Boulevard du Lycée
Mardi : 14h à 16h

LES VANS

LES VANS
Maison des Associations
Route de Païolive
Mercredi : 9h à 12h
06 85 96 11 63

BOURG St ANDEOL

BOURG St ANDEOL
Maison de quartier
Quai Fabry
2^{ème} + 4^{ème} Vendredi : 9h30-11h30

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

La Gare 07200 AUBENAS -Tel : 04 75 39 20 44 -

Email : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

Association Loi 1901 - Code APE 913E - N° SIRET 487 446 452 00012

